Règlement de la Chasse au trésor (2eme édition)

 « L’écrin égaré de l’empereur Napoléon III »

**Article 1. Organisateur**

L'Association « Les Folinassolles » à St Lieux Lafenasse organisera une Chasse au trésor intitulée « L’écrin égaré de l’empereur Napoléon III».

# Article 2. Conditions de participation

L’inscription à la Chasse au trésor démarrera le 01 février 2017 et se terminera le 31 juillet 2018.

La participation à cette Chasse au trésor est payante (5€ par participant, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans) et ouverte à toute personne à l’exception des responsables des structures organisatrices ainsi que de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Les participants pourront se regrouper par équipe. Le nombre d'équipes participantes n’est pas limité.

# Article 3. Déroulement

La Chasse au trésor « L’écrin égaré de l’empereur Napoléon III » débutera le 01 février 2017 et prendra fin à la découverte du Trésor. Si à la date du 31 juillet 2018 le trésor n’est pas découvert, il sera remis en jeu si le bureau de l’association est renouvelé, si ce n’est pas le cas, la fin du jeu sera avancée en vous fournissant des indices vous permettant de découvrir le trésor. La remise du prix aura lieu un jour convenu entre le gagnant et les organisateurs. (Après validation de celui-ci par les organisateurs de la Chasse au Trésor).

 L’esprit du jeu : La Chasse au trésor n’est pas chronométrée. Le gagnant sera déterminé après avoir répondu correctement à toutes les

 énigmes et découvert en premier le Trésor.

Fonctionnement du jeu : Inscription sur le site de l’association : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr/) ou au Snack Bar « Le Fenas’sol » 17, avenue Augustin Malroux 81120 St Lieux Lafenasse.

Un mot de passe sera distribué à chaque participant (après réception du chèque effectué à l’ordre « Les Folinassolles » et adressé à la Mairie de Lafenasse dont l’adresse est : 2, place Jacques-Durand 81120 St Lieux Lafenasse avec mention sur l’enveloppe «Jeu Chasse au Trésor» pour le droit d’inscription). Ce mot de passe vous permettra d’accéder sur la page du fichier.

Ce fichier contient :

* le **règlement** de la Chasse au trésor
* le **récit** de la Chasse au trésor
* vingt **énigmes** de la Chasse au trésor (dix pour adulte et dix pour enfant)
* un **indice**

Ces documents permettront à chaque participant de résoudre les énigmes codées leur indiquant l'emplacement du Trésor.

Le numéro de téléphone, l’adresse mail et l’adresse postale demandés lors de l’inscription sur le site : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr/) et au Snack Bar « Le Fenas’sol » serviront à envoyer le mot de passe pour accéder au fichier contenant le règlement de la Chasse au trésor, le récit de la Chasse au trésor, les vingt énigmes de la Chasse et un indice. La personne ayant découvert le Trésor devra le jour même nous en informer en téléphonant aux numéros suivants : **06 86 38 46 08** ou **06 65 57 31 52**.

# Article 4. Désignation du gagnant et remise du prix

Sera réputée gagnante la première personne qui aura correctement répondu aux énigmes et qui trouvera le trésor.

# Le prix comprend :

* + En échange du Trésor découvert, nous vous offrirons des pièces en argent Napoléon (valeur approximative 250€)
	+ En dessous de 30 participants à la Chasse au trésor, la valeur du lot sera adaptée au plus juste.

Aucune modification ne pourra être réclamée.

# Article 5. Droit à l'image

Les participants autorisent l’association « Les Folinassolles » à publier et à utiliser leurs noms et prénoms ainsi que leurs photos et leurs récits de la Chasse au trésor sur n'importe quel support. Toutes les photos et films pris seront libres de droit.

# Article 6. Responsabilité des participants

Les organisateurs attendent des participants un comportement fair-play. Toute tentative de tricherie ou de fraude, ainsi que tout acte de violence entraîneront l’annulation de la participation de son auteur. Les organisateurs et partenaires de ce jeu se déclarent non responsables des accidents ou de tout préjudice subi ou causé par les participants lors de la Chasse au trésor. Les participants engagent donc leur responsabilité individuelle lors de l’événement.

# Article 7. Acceptation du règlement

La participation implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que les arbitrages motivés qui pourront être effectués par l’organisateur. Tous les cas non prévus par ce règlement seront tranchés par l’organisateur de la chasse dont les décisions sont souveraines et sans appel.

# Article 8. Consultation du règlement

Le règlement de la Chasse au trésor est consultable sur le site internet de l’association : [www.lesfolinassolles.fr](http://www.lesfolinassolles.fr/)

Un exemplaire sera déposé sous pli cacheté avec les énigmes et les réponses à la Mairie de Lafenasse. Le règlement sera également affiché au Snack Bar « Le Fenas'sol »

Fait à St Lieux Lafenasse, le …/…/2017

Président Trésorier Adjoint

Mr Calmels Fabrice Mr Szymoniak Bruno